

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1997 B 01842
Numéro SIREN : 339 149 809
Nom ou dénomination : A F E D E - ACTIONS POUR LA FORMATION,L'EMPLOI ET LE
DEVELOPPEMENT DE L'ENTREPRISE

Ce dépôt a été enregistré le 01/03/2024 sous le numéro de dépôt 31783

A. F. E. D. E.
ACTION POUR LA FORMATION, L'EMPLOI ET
LE DEVELOPPEMENT DE L'ENTREPRISE

Société par actions simplifiée
au capital de 6 000 €

Siège social :
21 rue de Fécamp
75012 PARIS

R.C.S. PARIS B 339 149 809
97 B 1842

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 25 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 janvier à 14 heures, les actionnaires de la société A.F.E.D.E.

, S.A.S au capital de 6 000 €, dont le siège est à PARIS, 75012, 21 rue de Fécamp, R.C.S. PARIS n° 339149809, SIRET n° 339 149 809 00073 se sont réunis au siège social en assemblée générale à la suite de la convocation qui leur a été faite par lettre simple adressée à chacun d'eux.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée à leur entrée par les actionnaires présents,

Sont présents :

- Monsieur Pierre DEPOULY propriétaire de414 actions
- Madame Marie-Thérèse Jocelyne LAURET propriétaire de93 actions
- Madame Anne GRIMAUD propriétaire de93 actions

TOTAL 600 actions

AB D71 GDC ef

Est également présente Madame Maria da Graca PITAES RIBEIRO épouse DA CONCEICAO.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée prend acte de la démission de Madame Maria de Graca DA CONCEICAO de ses fonctions de présidente à compter du 1^{er} février 2024 par courrier en date du 9 janvier 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

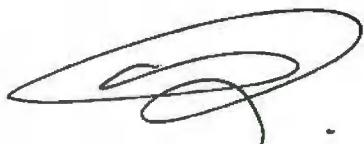
L'assemblée générale nomme en qualité de président à compter du 1^{er} février 2024 Monsieur Pierre DEPOULY.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole la séance est levée à 15 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé un procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit. Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

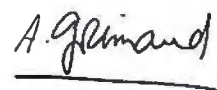
Monsieur Pierre DEPOULY



Madame LAURET



Madame GRIMAUD



Madame Maria da Graca PITAES RIBEIRO
épouse DA CONCEICAO

